REPUBLIQUE FRANÇAISE DEPARTEMENT DE L'AIN & ARRONDISSEMENT DE BOURG-EN-BRESSE

N° d'ordre : 20211025-19DCC



EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE Séance du 25 octobre 2021

L'An deux mille vingt-et-un, le lundi vingt-cinq octobre à dix-neuf heures trente, les membres du Conseil de la Communauté de communes de la Veyle, légalement convoqués, se sont réunis à la salle polyvalente de SAINT-ANDRE-D'HUIRIAT sous la présidence de Christophe GREFFET.

COMMUNES	DELEGUES	Présent(s)	Excusé(s)	Absent(s)	COMMUNES	DELEGUES TITULAIRES	Présent(s)	Excusé(s)	Absent(s)
Bey	M. GENTIL	Х			Mézériat	G. DUPUIT	Х		
	M. GADIOLET (suppléant)					N. ROBIN	Х		
Biziat	G. AGATY	X				L. VOLATIER	Х		
	C. LEMONON (suppléante)				Perrex	JJ. VIGHETTI	Х		
Chanoz-Châtenay	O. MORANDAT	X				JM. MONTANGERAND (suppléant)			
	K. LACROIX (suppléante)				Pont-de-Veyle	A. ALEXANDRINE		Х	
Chaveyriat	G. RAPY	Х				L. MICHEL	Х		
	G. RONGEAT (suppléante)				Saint André d'Huiriat	V. CONNAULT	х		
Cormoranche-sur-Saône	J. PALLOT		х			MC. BODILLARD (suppléante)			
	N. LE MOAL (suppléante)	Х			Saint Cyr-sur-Menthon	JL. CAMILLERI	Х		
Crottet	JP. LHÔTELAIS	Х				MA BOST	Х		
	C. TURCHET		х			B. PELLETIER	Х		
	M. DANNACHER	Х			Saint Genis-sur-Menthon	C. GREFFET	Х		
Cruzilles-les-Mépillat	D. BOYER	х	П			M. BROCHAND (suppléant)			
	J. POLONIA (suppléant)				Saint Jean-sur-Veyle	A. RENOUD-LYAT	Х		
Grièges	A. GREMY	Х				R. BROYER (suppléant)			
	T. CHARVET	Х			Saint Julien-sur-Veyle	S. REVOL	Х		
	A. SANDRIN					L. MAUGE (suppléant)			
			X		Vonnas	A. GIVORD		Х	
Laiz	S. SCHAUVING					JF. CARJOT	Х		
			X			E. DESMARIS		Х	
	S. MARECHAL GOYON					F. DUBOIS	Х		
		X				JL. GIVORD	Х		

Envoi de la convocation :19/10/2021 Affichage de la convocation :19/10/2021 Nombre de conseillers élus : 32

Nombre de conseillers présents : 26 Nombre de suffrages exprimés : 31

M. Alain GIVORD a transmis pouvoir à M. Jean-François CARJOT. M. Sébastien SCHAUVING a transmis pouvoir à M. Gilles RAPY. Mme Caroline TURCHET a transmis pouvoir à M. Jean-Philippe LHÔTELAIS.

Mme Aurélie ALEXANDRINE a transmis pouvoir à M. Luc MICHEL. Mme Elodie DESMARIS a transmis pouvoir à Jean-Louis GIVORD.

A l'unanimité, Monsieur AGATY est désigné Secrétaire de séance.

OBJET: RESSOURCES HUMAINES - Rapport Social Unique

Vu l'article 5 de la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la Franction Rublique instaurant l'obligation pour les collectivités territoriales et les établissements publices d'établissements publices d'établissements publices d'établissements publices d'établissements publices d'établissements publices de la compande du 1er janvier 2021 et ce pour chaque année, un Rapport Social Unique (RSU);

Considérant que les collectivités et établissement de plus de 50 agents doivent établir leur propre RSU en s'appuyant sur la base des données sociales collectées par le Centre de Gestion ;

Vu le Rapport Social Unique de la Communauté de Communes de la Veyle établi pour 2020 ;

Considérant l'avis favorable émis lors de la séance du 21 octobre 2021 par les membres du Comité Technique ;

Sur présentation de ce rapport à l'assemblée par Monsieur le Président ;

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

PREND ACTE de ce rapport tel que présenté ;

AUTORISE le Président à signer la présente délibération et tous les actes nécessaires à son exécution.

Certifié exact et pour extrait conforme, Le Président,

Christophe GREFFET.

Certifié exécutoire

Affiché le: 18 11/22

Transmis en Préfecture le : 18 [11 22]

<u>Voies et délais de recours</u>: En application de l'article R421-1 du Code de justice administrative, la juridiction administrative ne peut être saisie que par voie de recours formé contre une décision, et ce, dans les deux mois à partir de la notification ou de la publication de la décision attaquée.